

# REFORME DU COLLEGE

## Intervention de Florence ROBINE DGESCO

18 septembre 2015

Florence ROBINE met d'emblée l'accent sur l'importance d'une réforme qui vise à permettre aux élèves de mieux apprendre pour mieux réussir.

Elle précise que la réforme est pilotée au niveau national de façon très déterminée et qu'un accompagnement très conséquent sera proposé toute l'année afin d'aider au mieux la mise en œuvre concrète dans les établissements.

### 1. Une réforme avant tout pédagogique et globale.

#### Pourquoi cette réforme ?

Florence ROBINE met de suite en garde sur le risque qu'il y aurait à réduire la réforme aux organisations. En effet il s'agit bien d'une réforme avant tout pédagogique, globale aussi, ce dernier aspect étant rendu possible aujourd'hui du fait de la mise en place d'un ensemble cohérent de mesures pédagogiques sur lequel elle a prévu de revenir dans son intervention.

Un constat s'impose : le collège actuel échoue à réduire les inégalités, à conjurer les déterminismes qui pèsent sur les parcours scolaires. Le mode unique de traitement qui est apporté aux élèves rend difficile la prise en compte de leur diversité.

Mais il faut reconnaître que le contexte d'exercice actuel ne facilite pas les choses. Par exemple les programmes aujourd'hui en vigueur sont décorrélés du socle commun (le socle commun actuel a en effet été, par la force des choses, défini à partir de programmes existants) ce qui génère sur le terrain une évaluation des élèves compliquée et chronophage : les professeurs conduisent souvent deux évaluations disjointes, celle des programmes et celle des compétences du socle commun.

Pour autant **des avancées pédagogiques très fructueuses ont été réalisées** (en matière d'évaluation, de différenciation, de pratiques pédagogiques plus inclusives ....) **sur lesquelles il est possible aujourd'hui de s'appuyer**. Le collège est bien le lieu de nombreuses innovations très pertinentes et parfaitement en phase avec ce qui est attendu par la réforme. Mais ces innovations, qui ne reposent encore que sur quelques pionniers, doivent désormais toucher tous les collèges, être plus communes.

Florence ROBINE rappelle très fermement que **le collège doit rester le collège UNIQUE**. Tous les enfants doivent donc être accueillis ensemble au collège (il n'est pas question d'effectuer des tris précoces), avec pour chacun d'eux la possibilité de réussir, c'est-à-dire de maîtriser l'ensemble des compétences du socle commun. Cela impose un devoir : celui de répondre aux besoins des enfants qui ont des difficultés. Il faut donc tenir compte de la diversité des élèves accueillis au collège et trouver des solutions pour éviter tout ce qui conduit certains à rester sur le « bord de la route ».

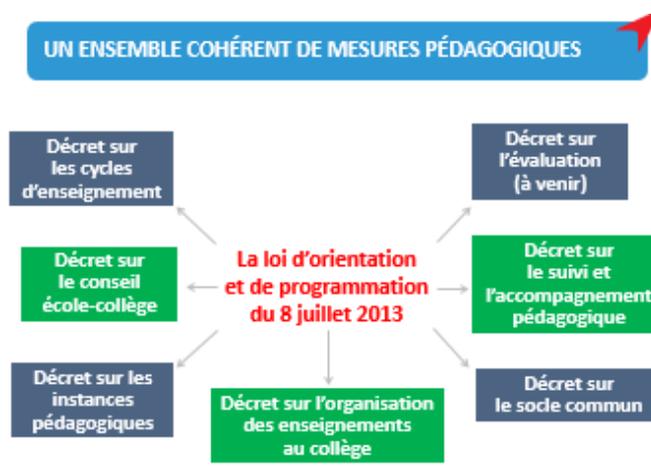
Autrement dit il faut réaffirmer la **foi républicaine en l'éducabilité de chaque élève**, ce qui impose de travailler sur les apprentissages.

**Les leviers qui permettent de faire avancer les apprentissages de tout élève** sont connus :

- Tenir compte des temporalités d'apprentissage, s'accorder le temps de revenir sur certains apprentissages, et donc entrer dans la logique des cycles, sans rester dans une logique simplement annuelle.
- Varier les modalités et les démarches d'apprentissage, en diffusant certaines pratiques encore trop rares : petits groupes ; co-animation ; travail par projet ; mise en pratique...
- Le sens donné collectivement au projet d'établissement qui doit s'incarner dans le quotidien des enseignements.
- Une évaluation articulée aux apprentissages.

### Qu'apporte de plus cette réforme ?

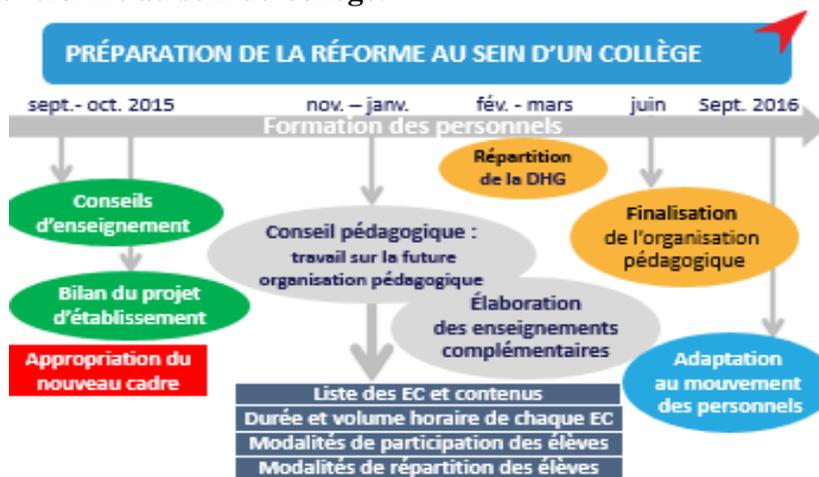
La réforme actionne et met en cohérence tous les leviers. Il s'agit d'une mise en synergie d'un ensemble de textes convergents qui visent tous à **permettre la prise en compte de la diversité des élèves au sein du collège unique**.



Tous les décrets qui ont été publiés depuis la publication de la loi de refondation de l'école (8 juillet 2013) dessinent progressivement le panorama de la scolarité obligatoire : Il s'agit des décrets sur les cycles d'enseignement, le conseil école-collège, les instances pédagogiques, le socle commun, l'organisation des enseignements, le **suivi et l'accompagnement pédagogique** (un décret qualifié par Florence ROBINE de déterminant alors qu'il est souvent réduit à son aspect « suppression du redoublement »). Un décret sur l'évaluation paraîtra au cours de l'automne, probablement à la mi-octobre.

Conseil est donné de ne surtout pas cantonner la réforme au seul décret de mai 2015 sur l'organisation des enseignements du collège, mais bien de la fonder sur l'ensemble de ces textes.

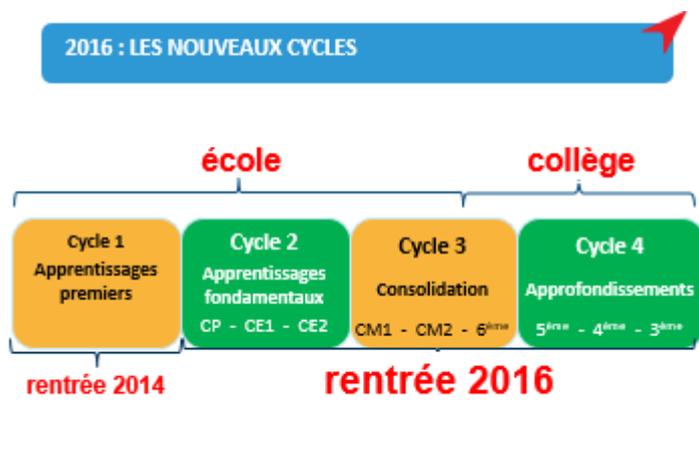
## Préparation de la réforme au sein du collège.



Un travail essentiel est à conduire au sein de chaque collège : il s'agit de comprendre et de s'approprier l'ensemble de cette réforme ambitieuse et globale, mais une **année entière est donnée pour se préparer individuellement et collectivement.**

## 2. Un contenu et des méthodes en évolution

### Les nouveaux cycles



Une question est posée de façon récurrente : **Pourquoi une réforme en une seule fois ?** pourquoi ne pas s'engager progressivement dans la mise en œuvre comme cela était initialement prévu, et comme on a l'habitude de le faire ?

Florence ROBINE rappelle que **la réforme se doit d'actionner tous les leviers en même temps.** La réforme ne consiste en effet pas à appliquer divers décrets sans mise en cohérence de l'ensemble et de ce fait il n'est pas acceptable de cantonner les évolutions à un seul niveau du collège. Comment justifier par exemple que les pratiques d'évaluation puissent être modifiées en cinquième mais qu'elles resteront ce qu'elles sont aujourd'hui dans les autres niveaux ? Comment imaginer alors être prêt pour le nouveau DNB 2017 si on ne fait pas évoluer de façon globale l'évaluation ?

Par ailleurs les programmes sont désormais "soclés". Cela signifie que le socle commun étant désormais le « programme des programmes », les programmes disciplinaires se déclinent tous en trois volets.

- Le premier volet explicite les compétences générales visées

- Le second volet précise, pour chaque discipline, la manière dont son enseignement contribue à l'acquisition du socle commun
- Le troisième volet explicite dans chaque discipline les attendus du cycle et donne des repères de progressivité.

Cette cohérence entre socle commun et programmes est une première ; c'est un solide atout pour faire progresser l'évaluation. La manière dont les programmes sont désormais étroitement articulés au socle commun justifie également que la réforme soit mise en œuvre de façon globale.

## L'accompagnement pédagogique :

Le nouveau collège se doit de **faire le pari de l'éducabilité de tous les élèves**.



Mais pour décupler la capacité d'apprendre de tout élève, il faut, rappelle Florence ROBINE, **VARIER** les organisations des enseignements de manière à tenir compte de toutes les formes d'intelligence. Le groupe classe "ordinaire" a sa place dans les stratégies d'enseignement à mobiliser ; il n'est aucunement dévalorisé. Mais on ne peut s'y cantonner. Il faut proposer aux élèves d'autres manières d'apprendre.

Par exemple :

- Alternier des groupes classe avec des groupes de compétences
- Aménager du travail en groupes de besoins, en ateliers...
- Organiser des séances de recherche documentaire
- Mettre les élèves en projet

Florence ROBINE indique qu'elle a entendu beaucoup de professeurs lui dire que tout cela se fait déjà. Sa réponse est alors la suivante : de fait la réforme prend bien appui sur les démarches innovantes d'ores et déjà mises en œuvre par des professeurs. Il s'agit maintenant de faire partager, de généraliser et d'enrichir ces choix pédagogiques, pour les rendre communs.

⇒ **Une prudence toutefois : Diversifier ce n'est pas créer un nouveau dispositif**

Un contre-exemple : organiser une classe de sixième particulière en regroupant des élèves pour lesquels on visera les objectifs du programme en deux ans au lieu d'un !

## L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE : DIFFERENCIER

« Tous les enfants partagent  
la capacité d'apprendre et de progresser »  
Article L. 111-1 du Code de l'éducation

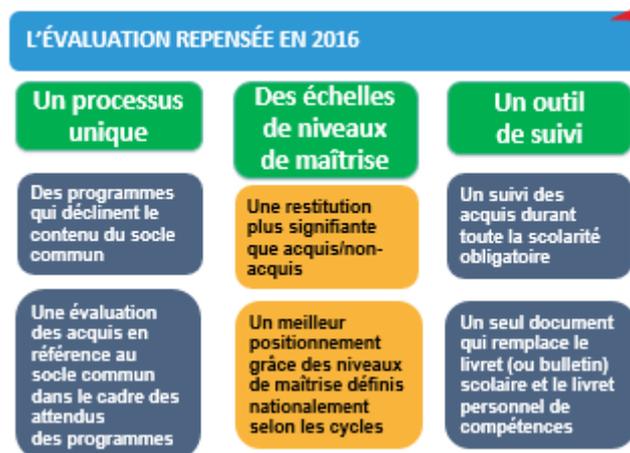


Pour prendre en compte la diversité des élèves il faut aussi construire un collège INCLUSIF qui DIVERSIFIE ses méthodes et DIFFERENCIE ses démarches : offrir une palette de démarches pédagogiques (travail en îlots, tutorat, recours au numérique, projets ; exercices de niveaux de difficultés variables ; adaptation de la sollicitation des élèves à leurs capacités...)

⇒ **Attention : Différencier ce n'est pas individualiser à l'excès**

Pour prendre en compte la diversité des élèves il faut **repenser aussi l'ÉVALUATION**.

**Un levier** : On peut désormais sortir de la schizophrénie socle – programmes. **Le processus d'évaluation est unique** puisque pour la première fois les programmes incluent les objectifs du socle commun. L'évaluation doit être pensée en amont.



**Un objectif précis est donné à l'évaluation** : Sortir de la logique binaire « acquis / non acquis » pour adopter une logique de curseurs, d'échelle de niveaux de maîtrise afin d'aider les élèves à se positionner. On le sait une photographie à l'instant t ne sert à rien. **C'est suivre les progrès des élèves** qu'il convient de faire.

Par exemple on peut l'aider à se positionner et à se projeter dans ses futurs apprentissages : « *Relativement à cette compétence, tu en es là. Tu as déjà réussi cela et voilà où tu dois arriver. Je vais t'y aider et toi tu vas travailler pour y parvenir* ».

Des conséquences fortes :

- ⇒ L'évaluation doit donc permettre de donner des objectifs aux élèves et faciliter le diagnostic du professeur.
- ⇒ L'évaluation doit être complètement intégrée au processus d'apprentissage de l'élève. Ce doit être une évaluation bienveillante au service des apprentissages. Faire preuve de bienveillance ne veut pas dire être démagogue. Il s'agit de permettre à l'élève de se projeter sereinement dans ses apprentissages sans douter de ses capacités.

- ⇒ Mettre en place des échelles de niveaux de maîtrise d'une compétence du S4C impose de croiser les regards. Les compétences du S4C ne sont pas disciplinaires. Cela induit un travail collégial d'appropriation des niveaux de maîtrise qui seront définis nationalement sur le cycle.

**Un outil de suivi sera proposé au niveau national** : le livret scolaire numérique (LSUN : livret scolaire unique numérique) qui permettra de suivre l'élève du CP à la 3<sup>ème</sup>. Il remplacera le livret scolaire et les bulletins. Il sera donc visible par les parents chaque trimestre. Tous les trois ans, à la fin de chaque cycle, un bilan sera effectué et par volonté de la CNIL, seuls ces bilans de fin de cycle seront transmis.

Florence ROBINE coupe court aux débats sur « évaluation et notation » en disant : "Les notes ne sont pas supprimées... mais elles ne sont pas obligatoires."

**Le nouveau DNB sera mis en place à partir de la session 2017** (texte qui paraîtra à la mi-octobre)

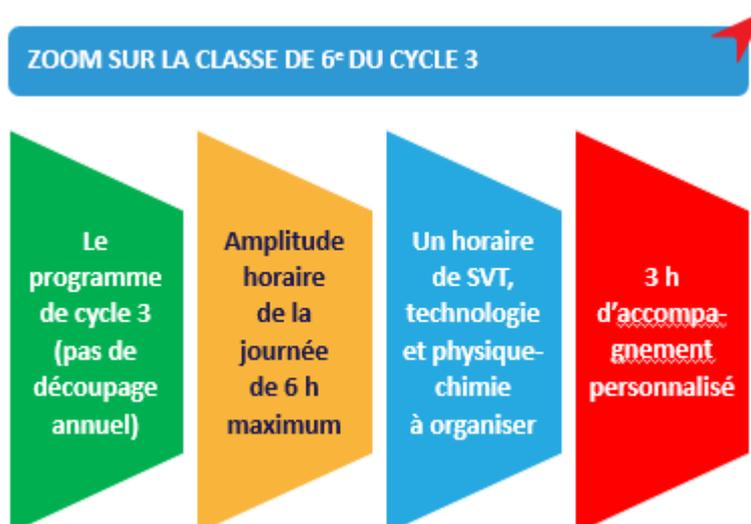
Il intègrera probablement (sans que les choses soient encore définitives à ce stade de l'année)

- **une partie de contrôle continu** qui ne porterait que sur l'évaluation des compétences du socle sans prise en compte des moyennes des notes éventuellement obtenues. Des points seraient accordés en fonction du niveau de maîtrise (positionnement sur l'échelle) des compétences. Est envisagée la possibilité de points bonus pour les enseignements de complément.
- **Un contrôle terminal** :
  - ⇒ **Deux épreuves pluri-disciplinaires** qui évalueraient des compétences, épreuves qui ne seront pas des épreuves juxtaposant les disciplines convoquées (Français, HG, EMC, d'un côté ; et Maths sciences techno de l'autre)
  - ⇒ **Une épreuve orale** fondée sur les parcours et les EPI.

### 3. Une nouvelle organisation du temps scolaire

A ce point de son intervention Florence ROBINE fait noter à son auditoire que **la question des organisations n'arrive qu'à ce stade de l'appropriation de la réforme. Très clairement l'organisation n'est qu'un MOYEN et non pas une FIN.**

**ZOOM sur la classe de sixième :**



Florence ROBINE attire l'attention sur le fait que :

- L'AP est à bien entendre comme une autre manière d'enseigner les DISCIPLINES.

- **Le programme de cycle 3** ne propose pas de découpage annuel car ce serait contraire à la logique même d'un enseignement curriculaire. Pour autant il faut respecter les logiques cumulatives de certaines disciplines (en mathématiques par exemple, on ne peut construire que sur des acquis précédents) ou les logiques spirales d'autres disciplines. Mais le programme propose néanmoins des repères de progressivité.

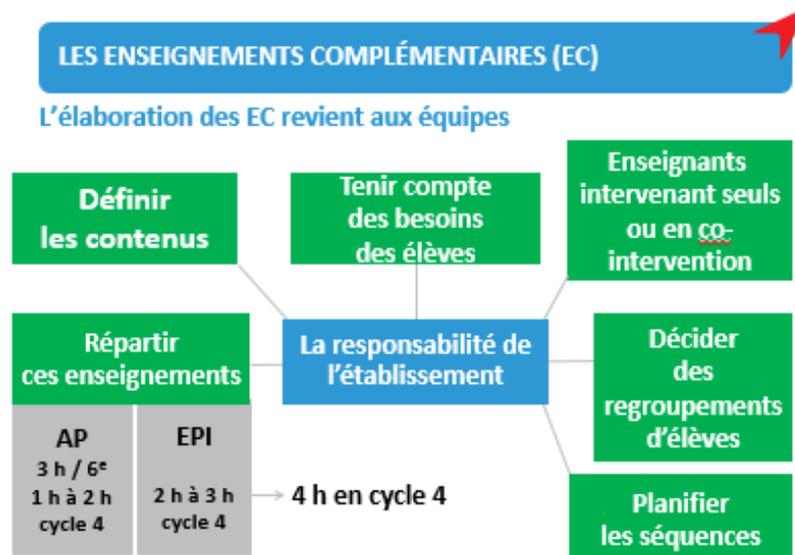
Florence ROBINE insiste par ailleurs sur le fait qu'enseigner par cycle rend **chaque professeur responsable de la construction de l'intégralité des compétences du cycle**.

Par exemple, enseigner en 6<sup>e</sup> implique de s'assurer régulièrement que les élèves sachent mobiliser les connaissances et les compétences développées antérieurement dans le cycle, en CM1 ou en CM2. **Tout professeur se doit de prendre l'élève là où il est et de l'emmener à l'étape suivante**. Sa responsabilité est donc de ce fait globale, et non partielle ; elle ne porte pas sur l'année, mais sur le cycle.

Or aujourd'hui on ne peut que déplorer que 20 % des élèves sortent de la scolarité obligatoire sans maîtriser les fondamentaux.

- Est aussi à noter que l'horaire est globalisé au sein du Pôle sciences. Florence ROBINE commente cette évolution en mettant en évidence la marge d'innovation que l'on a entre deux extrêmes : Un seul professeur qui enseignerait les trois disciplines scientifiques et trois professeurs qui ne se parleraient pas. Un équilibre à trouver : construire de la cohérence entre les disciplines. Elle note aussi l'intérêt de proposer en 6<sup>e</sup>, classe passerelle entre le monde de l'école (où l'élève n'a qu'un maître) et celui que l'élève découvre au collège où les professeurs foisonnent, une telle globalisation. Est donc à éviter un micro-découpage du temps entre les trois professeurs concernés.

## 4 Les enseignements



### Quelques mots sur la marge AP-EPI au cycle 4

Des questions à se poser :

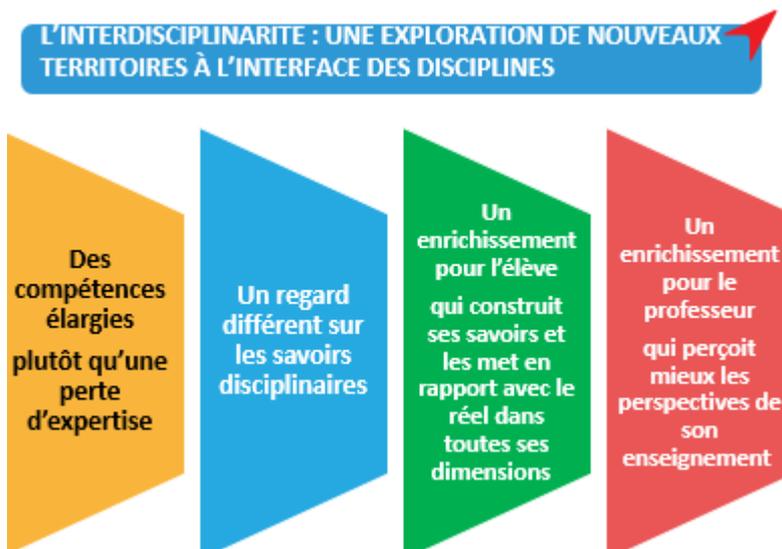
- Quels EPI ?
- Avec quels professeurs ? Quels rôles auraient les disciplines ?
- Sur quelle durée ?
- Pour répondre à quels besoins des élèves ?
- Comment ? En co-animation ou pas ?

Une mise en œuvre qui mérite donc une réflexion.

Mais attention : **L'organisation doit être identique à un niveau donné pour tous les élèves.**

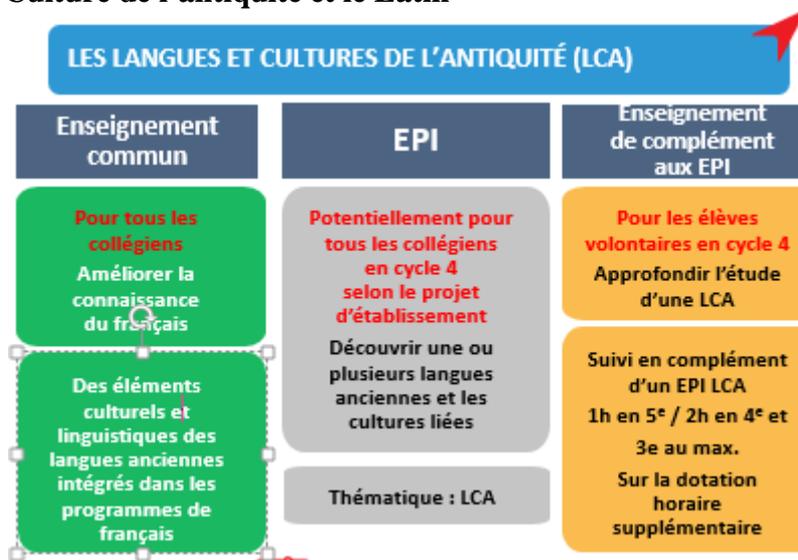
Pas question de faire une 5<sup>ème</sup> avec 2h d'AP et 2 h d'EPI et une autre 5<sup>ème</sup> avec 3h d'EPI et une heure d'AP.

## L'interdisciplinarité :



Florence ROBINE qualifie l'interdisciplinarité non pas comme « **du moins de disciplines** » mais comme « **du mieux de disciplines** ». Chaque discipline n'offre en effet à l'élève qu'une vision unidimensionnelle d'un sujet donné (un exemple très parlant est donné : celui de l'eau). Or il faut au moins deux yeux, et deux yeux qui convergent bien, pour voir en dimension 3. Une approche sociétale et/ou plurielle permet d'accéder à une 3<sup>ème</sup> dimension. C'est cela qui donne du sens pour l'élève. Il n'est pas confronté à x visions disciplinaires différentes qui nécessitent de lui une capacité à transférer que tout élève n'a pas souvent de façon innée.

## L'EPI Langue et Culture de l'antiquité et le Latin



Avant d'aborder la question de l'enseignement du latin Florence ROBINE tient à rappeler quelques données : Font aujourd'hui du latin

- 12% des élèves de 3<sup>ème</sup>.
- 2% des lycéens.
- Et seulement 10% des élèves de 1<sup>ère</sup> L !

En conséquence si on veut que le latin fasse partie de la culture de l'élève, il faut qu'il soit abordé ailleurs et autrement que dans les cours de latin. L'EPI LCA est un lieu privilégié de cette formation culturelle et linguistique. Il a pour objectif de proposer des problématiques qui font sens pour les

élèves, et en interdisciplinarité. Cet EPI a vocation à être proposé à tous les élèves, et en particulier en 5<sup>ème</sup>.

Quelques élèves volontaires pourront faire en plus du latin, et aussi s'ils le souhaitent du grec, tout au long du cycle 4 (1h en 5<sup>e</sup>, 2h en 4<sup>e</sup>, 2h en 3<sup>e</sup>).

## 5 Les cas spécifiques

### 3 prépa-pro :

- Arrimer la troisième prépa pro à la réforme du collège tout en respectant ses spécificités, dont sa dotation : 26h + 6h soit 32h pour les élèves, et 3h de dotation supplémentaire (effectifs réduits, co-interventions).
- Enseignements obligatoires (26h) : comme dans les autres classes de 3<sup>e</sup>.
- Un enseignement de complément de plus obligatoire (6h hebdo), destiné aux stages, aux visites, et aux découvertes du monde professionnel. L'horaire élève est donc de 32h par semaine

Les élèves de 3<sup>ème</sup> Prépa Pro passeront le DNB pro.

### SEGPA :

Volonté d'un collège plus inclusif pour les SEGPA.

L'orientation se fait à l'entrée en cycle 4 pour respecter la logique de cycle. Il y aura une pré-orientation à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, revue au cours de l'année.

Suppression de la nécessité du dossier social. La SEGPA n'est pas la classe des pauvres.

Suppression de la clause de redoublement pour pouvoir entrer en SEGPA. Les élèves seront donc plus jeunes.

Ce seront des "**élèves de collège bénéficiant de la SEGPA**". Inscrits en Segpa, ils seront rattachés à une classe de référence et suivront des parties des enseignements communs avec les autres. Ces cours se feront par exemple en co-enseignement avec le professeur de SEGPA (volonté affirmée de mutualiser les pratiques professionnelles des professeurs).

L'objectif de la SEGPA est l'obtention du DNB, et non du CFG (même si ce sera très souvent le cas).

### Questions posées par la salle

- La formation : pas de désorganisation des collèges. Il faut chercher à minimiser l'impact de la formation des professeurs sur les heures de cours. **Mais tout doit se faire sans que les élèves soient mis dehors.** La formation aura lieu sur le temps de travail des enseignants, qui ne se limite pas à 18h hebdomadaires. Leur temps de travail c'est 1607h sur 36 semaines (et non 18h/semaine). Ce sera parfois sur des temps de cours mais aussi en dehors des temps de cours. Pistes : Ne pas oublier que les élèves de troisième partent en stage (du temps à utiliser pour la formation ?). Autre piste : dans le calendrier annuel il est écrit qu'il y a 2 jours de pré-rentrée : le 31 août et deux autres ½ journées.
- L'impact de la réforme sur la diversité des langues vivantes : il faut viser à proposer l'apprentissage de LV autres que l'anglais à l'école primaire et construire une carte académique des langues vivantes qui garantisse une bonne diversité de LV2.
- Le livret scolaire unique numérique respecte l'autonomie des établissements, qui s'inscrit dans un cadre national.  
Le bilan est un acte contractuel à destination des familles et des professeurs en aval. Il sera très cadré.